

REPUBLIQUE DU DAHOMEY AF/AA.

---***---

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---***---

(/) ECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

4) NNEE 1961 -1- N° 108 /PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°381/PCM. du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

(/) E C R Ê T E :

---*****---

ARTICLE 1er.- Monsieur Paul DARBOUX, Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Transports et Télécommunications pendant l'absence de Mr. Victorien GBAGUIDI.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 15 Avril 1961

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.C.M.	3
MINISTRES	12
A.N.	1
J.O.R.D.	1

